



EDITO...

Au cœur de l'été, les différents projets de l'association se poursuivent !... Ce numéro est l'occasion de vous en dire plus sur la mise en place des fiches individuelles qui doivent garantir le caractère pyrénéen des animaux. Un projet ambitieux et stimulant pour la race, qui voit le jour sous la houlette d'un conseil d'administration élargi. Il reste des étapes à franchir mais un bon bout de chemin a déjà été fait ! Parallèlement, notre projet d'accompagnement technique des élevages de chèvres des Pyrénées a reçu un accueil favorable auprès de nos financeurs. C'est une bonne nouvelle car cela va favoriser les échanges et l'acquisition de connaissances sur divers sujets technico-économiques et préoccupations spécifiques à la race pyrénéenne. L'objectif est de permettre à chacun de progresser en s'appuyant sur le collectif, pour des troupeaux plus économes et plus productifs dans le respect d'une agriculture durable. Deux rencontres sont déjà prévues (en Ariège et dans l'Aude) début août. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir lors de l'Assemblée générale. Enfin, la transformation collective de viande de chevreau s'est poursuivie dans trois départements (Hautes Pyrénées, Ariège et Aude). Le nombre de chevreaux transformés cette année pourrait atteindre une cinquantaine de têtes ce qui n'est pas négligeable même si on reste sur une « microfilière ». Le plus important est que tous les acteurs impliqués y trouvent leur compte et que les conserves soient commercialisées dans un délai raisonnable, ce qui est le cas pour l'instant grâce au dépôt vente...

Très bon été à vous !



Bouc pyrénéen chez Lucas et Claude Rogé

Fanny Thuault

-- AGENDA 2016 --

- **Fête du fromage et du miel et Concours Tomme des Pyrénées à Castillon les 13 et 14 août (09) :** une fête agricole autour de la tomme des Pyrénées et de ses producteurs, organisée par l'Affap, le PNR des Pyrénées Ariégeoises et l'Union des commerçants de Castillon. Concours de fromage le samedi 13, animation diverses pour le grand public le dimanche 14.
- **Comice de St Martin de Seignanx le 20 août (40) :** Ce comice agricole accueillera à nouveau la chèvre des Pyrénées avec la participation de nombreux élevages d'Aquitaine. Renseignements et inscriptions au concours qui se tiendra sur place auprès de Jean Marc Duronéa : 06.64.24.98.79
- **Comices et foires dans les Landes :** LA pyrénéenne sera présente le 6 août à Mugron, le 3 septembre à St Vincent de Tyrosse, et le 8 octobre à Taller
- **Foire de la Barguillère, les 15 et 16 octobre à Foix (09) :** pour la deuxième année consécutive, la ville de Foix accueillera les diverses animations de cette manifestation (exposition d'animaux, stands de producteurs et d'artisans locaux).

Pour être informé des manifestations auxquelles participe l'association, vous pouvez consulter le site Internet www.chevredespynes.org (rubrique « Agenda »).

Le programme de conservation et de développement de la race Chèvre des Pyrénées reçoit le soutien financier de :



PROJET DE FICHES INDIVIDUELLES CHEVRES DES PYRENEES

La mise en place des fiches individuelles (ou cartes d'identité) se poursuit et est entrée dans une phase plus concrète. La mise en œuvre de ce projet a suscité de nombreux questionnements et débats au sein du conseil d'administration élargi qui pilote ce projet (conditions d'attribution, modalités pratiques...). Si cette mise en route peut sembler longue, il est apparu nécessaire de prendre le temps de la réflexion, de façon à limiter les difficultés ultérieures.

Pour mémoire, ce projet a été initié suite aux demandes de nombreux éleveurs souhaitant acheter des chèvres des Pyrénées « plein papiers » ou s'apercevant après un achat sur Leboncoin® que leurs « pyrénéennes » n'en sont pas vraiment (précisons qu'il ne s'agit pas forcément de mauvaise foi de la part du vendeur si lui-même ne connaît pas bien la race). L'association a décidé de prendre cette problématique à bras le corps en mettant en place un système permettant de garantir le caractère « pyrénéen » des animaux. Vaste programme puisque jusqu'à présent le « livre généalogique » de la race n'est pas officiel ! C'est d'ailleurs un livre « ouvert », c'est-à-dire que on peut y faire entrer des animaux inconnus si l'animal est conforme au standard de la race (même sans parenté, ni informations sur l'élevage de naissance par exemple). Le cas est assez fréquent car certains animaux sont achetés et revendus plusieurs fois avant d'être inventoriés par l'association, et les informations relatives aux origines se perdent rapidement. Il peut arriver aussi que des éleveurs rebouclent les animaux achetés avec leurs propres boucles (perte des informations éventuelles au passage) ou que les informations généalogiques transmises par le naisseur soient tout simplement perdues.

Le projet de fiches individuelles a donc pour objet de formaliser le caractère pyrénéen des animaux appartenant à la race via un support tangible et concret. Ces fiches individuelles seront attribuées aux animaux après validation lors d'une visite de l'élevage. Les modalités précises sont encore en cours de discussions mais la mise en place des fiches se fera sur la base du standard établi en 2008. Un référentiel photo détaillé est en cours de construction de façon à définir précisément et en image, les critères de décision. Si l'interprétation du standard sera relativement souple pour les femelles, il est prévu d'être plus exigeant pour les mâles qui ne seront d'ailleurs qualifiés de façon définitive qu'à l'âge de deux ou trois ans. Toutes ces questions seront abordées lors de notre prochaine Assemblée Générale et donneront lieu à validation des adhérents.

Les éleveurs intéressés par la démarche sont invités à se faire connaître dès maintenant pour que l'association puisse mesurer l'intérêt pour le projet et prendre les dispositions qui s'imposent (si l'engouement pour le projet est conséquent, la qualification des élevages volontaires pourra prendre plusieurs années).

Contactez l'association par mail ou par téléphone si vous souhaitez faire qualifier votre troupeau
(05.61.02.14.19 / asso.chevre.pyr@free.fr)

		Hep 10010 15617210010 Naisseur 2012 POISSY Préc. détenteur :		2
Père Ennio 90014 26629190014 2009 SOUMEILLAN		Mère Vive 80021 14502880021 2009 BEROT		
GP Paternel Tête longue 400 640140454004 2002 CAZABAN	GM Paternelle Aspé 5016 314167055016 2005 SOUMEILLAN	GP Maternel Chamane* 7008 45518770008 2007 ECHEVERZ	GM Maternelle Terrible 60009 14516760009 2007 FERME D'HECTOR	

*Exemple de carte individuelle
(format prévu : 10x15 cm)*

Standard adopté lors de l'assemblée générale du 12 janvier 2008	
Apparence générale :	Grande taille, ossature solide, pelage mi-long à long, rusticité générale
Tête :	Forte et massive ; Oreille lourde, horizontale à tombante ; Barbe chez les deux sexes ; Cornes rectilignes en arrière, légèrement arquées et divergentes chez la femelle ou bien cornes de type « corn de boc » chez certaines femelles ; Cornes développées chez le mâle ; Les animaux mottes sont acceptés
Aplombs :	Aplombs forts ; Onglons écartés
Pelage :	Demi-long à long ; Poil raide ; Frange frontale fréquente (surtout chez les mâles)
Couleur de la robe :	De couleur variable : noir à blanc (marron foncé ou fougère sèche, laurèze, chocolat, miel, blanc crème) ; Poil clair souvent localisé (tête, ventre, pattes) Robe unie ou de plusieurs couleurs ; Patron traditionnellement noir à brun foncé avec du poil clair localisé.
Caractères à éviter :	Poil court Oreilles dressées Pattes fines Raie noire sur le dos

Des précisions sur la couleur « CHOCOLAT »

Le terme « Chocolat » est souvent utilisé parmi les éleveurs pour désigner une couleur spécifique de la chèvre des Pyrénées. Il s'agit d'un marron qui peut être assez foncé quand l'animal est jeune et qui s'éclaircit avec le temps jusqu'à parfois devenir presque blond. Bien que ce caractère soit plutôt dominant, il n'est pas très répandu et cette couleur est recherchée par certains éleveurs

Quelques photos pour s'y retrouver :



A ne pas confondre avec la couleur « Fougère sèche » qui s'apparente souvent au noir avec des reflets cuivrés.



A ne pas confondre non plus avec le résultat du croisement avec la race alpine qui tire souvent sur le gris orangé et qui est moins homogène (présence de poils noirs sur l'animal)...

Un exemple intéressant : la chèvre Col Fauve et Col Noir du Valais



La chèvre Col fauve est une proche parente de la Col noir du Valais. Pendant des décennies, les cols fauves apparaissaient de façon répétée dans des troupeaux de cols noirs du Valais. Pour ProSpecieRara⁽¹⁾, cette robe rattache la col fauve à cette chèvre fauve mentionnée dans des sources historiques et considérée comme ancêtre de la col noir du Valais. Mais pendant longtemps, les animaux fauves n'entraient pas dans le registre généalogique car ils ne correspondaient pas au standard de race. Ils étaient alors abattus le plus souvent. La fondation a démarré un projet de sauvegarde en automne 2006 et s'occupe maintenant du sort des cols fauves. Ce caractère est bien d'origine

génétique, et ne doit pas être confondu avec des phénomènes de décoloration liés à l'exposition au soleil durant l'été. Si les décolorations solaires ne touchent que les couches supérieures du pelage, l'examen de la chèvre col fauve révèle du fauve jusqu'à la peau.



Source : www.prospecierara.ch

(1) Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux

Pour aller plus loin : Extraits d'un article de Coralie Danchin-Burge : *La couleur chez les caprins*

La relative uniformité des principales races de chèvres (alpines et saanen) est l'une des raisons pour laquelle l'étude des gènes de couleur chez la chèvre n'est pas un sujet de recherche très poussé. Mais les éleveurs de races locales connaissent bien la diversité des couleurs caprines, puisque la plupart de ces races (en dehors de la Poitevine) acceptent tous les patrons de robe dans leur standard. La plupart des travaux sur la couleur chez les chèvres ont été menés par une seule même personne, J.J. LAUVERGNE, qui appartenait au laboratoire de génétique factorielle de l'INRA : cette publication s'inspire de ses résultats principaux et se base également sur quelques observations de terrain.

Ce qu'il faut retenir c'est que la couleur du poil est due à la présence de **pigments** appelés **mélanines**. Et les gènes qui contrôlent la coloration du poil interviennent sur 3 facteurs :

- L'**activité** ou la **non activité** des cellules productrices de pigment. Si ces cellules ne sont pas actives, le poil ne sera pas pigmenté et il nous paraîtra **blanc**. C'est l'un des premiers éléments importants dont il faut se rappeler: le blanc correspond à une absence de pigmentation.
- La **production** chimique de ces cellules (c'est à dire le type de pigments qu'elles vont produire).
- La **migration** des pigments de la couleur dans le poil.

La couleur d'un animal est finalement la combinaison du **pourcentage**, de la **présence** et de la **répartition** des pigments dans le poil. Sachant qu'il n'existe que deux catégories de pigments de couleur :

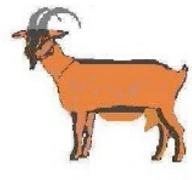
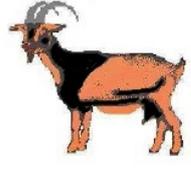
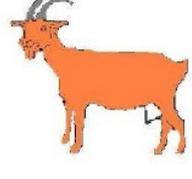
- L'**eumélanine**, qui peut être de couleur NOIRE  ou BRUNE  (qu'on appelle aussi « CHOCOLAT »). A noter : cette Eumélanine brune (ou « chocolat ») n'existe pas dans la race Alpine !
- La **phaeomélanine**, qui est toujours dans les tons rouge orangé suivant le degré de dilution  . A noter : ce pigment n'existe pas en Pyrénéennes sauf sur les joues de certaines souches (joues marrons).

Un animal peut avoir à la fois des pigments de ces deux catégories (« noir » + « rouge » OU « chocolat » + « rouge »), mais **jamais les deux couleurs d'eumélanine (noir et chocolat) en même temps !** Rappel : quand un pigment ne s'exprime pas (sur tout le corps ou seulement partiellement sur le corps), le poil apparaît comme blanc.

Pour décrire la couleur d'une chèvre on utilise aussi le **patron pigmentaire** (c'est à dire la **répartition symétrique des deux catégories de mélanines**) de l'animal : il existerait **neuf patrons pigmentaires différents**, chacun étant désigné par un nom précis (voir illustration ci dessous d'après J.J. Lauvergne). NB : Rappelons que quand les pigments ne sont pas exprimés c'est la couleur blanche qui est répartie de façon régulière suivant le patron.

Pour résumer, la couleur des chèvres dépend :

- Du type d'eumélanine présent dans la couleur (noire ou chocolat).
- Du patron pigmentaire
- De la présence d'altérations pigmentaires, c'est à dire la présence de poils blancs mélangés avec la couleur de base des animaux. Ces altérations peuvent être très localisées (par exemple à la base du nez ou des oreilles), ou bien être présentes sur tout ou grande partie du corps de l'animal.
- De la présence ou non de panachures, c'est à dire la présence de taches blanches irrégulières sur le corps de l'animal.
- De la dilution éventuelle des pigments, c'est à dire si l'animal présente une couleur plus pâle que celle du pigment d'origine. C'est par exemple la cause des différents tons de la phaeomélanine, qui pourra présenter des tons jaune par exemple.

		
Eumélanique	Joue rouge	Eumélanique et feu
		
Eumélanique et feu, ventre clair	Blaireau ou chamoisé	Sauvage
		
Mantelé postérieur	Mantelé antérieur	Phaémélanique

A retenir pour la race pyrénéenne :

- En race pyrénéenne les pigments rouges orangés (phaeomélanine) n'existeraient pas sauf sur les joues de certaines souches (patron « joue rouge » qui semble fixé au sein de la race.
- La couleur « chocolat » ne peut être associée à la couleur noire. Si c'est le cas, il est à craindre que ce ne soit pas une véritable couleur chocolat, mais bien un pigment rouge orangé sans doute lié à un croisement avec de l'alpin.

BOUCS ASSOCIATION : PRINCIPES ET REGLES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2005, l'association chèvre des Pyrénées achète chaque année entre 5 et 12 boucs pyrénéens dans le cadre du schéma de sélection de la race. Avec deux objectifs : 1) Favoriser des chèvres qui font du lait / qui sont capables d'élever leurs chevreaux (et dont on connaît les origines !) ; 2) Conserver les souches existantes et éviter la disparition de certaines familles éventuellement moins « productives ».

Les boucs association achetés dans ce cadre sont mis à disposition de différents élevages pour une durée d'environ deux ans. Ils peuvent ainsi être utilisés successivement dans plusieurs élevages. Ce dispositif est relativement peu connu par les adhérents de l'association, c'est pourquoi il paraît important de rappeler ses principes et son fonctionnement !

Une sélection rigoureuse :

Les boucs achetés par l'association sont issus de « mères à boucs » : il s'agit des meilleures chèvres pyrénéennes de chacun des troupeaux réalisant un contrôle de performance – contrôle laitier ou pesées de chevreau (schéma de sélection validé le 7 décembre 2013). Les critères sont les suivants : combinaison de la quantité de lait produite et des taux protéiques et butyreux pour les animaux au contrôle laitier ; gain de poids moyen quotidien des chevreaux au cours du premier mois de vie pour les chèvres dont on pèse les chevreaux. Les mères à boucs peuvent aussi être des représentantes de familles « rares » ou « originales » sans critères de performance : leur originalité génétique est calculée au regard de la population de chèvres des Pyrénées grâce aux informations généalogiques connues.

Une commission bouc, composée d'une douzaine d'éleveurs bénévoles, assure des visites sur ces élevages naisseurs puis valide (ou non) les boucs issus de ces mères à boucs lors d'une réunion (début avril en principe). Les jeunes mâles achetés par l'association doivent respecter certaines conditions :

- **Les jeunes mâles doivent être issus de mères à boucs dont on connaît les ascendances.**
- **Les jeunes boucs doivent être conformes au standard de la race et indemnes de défauts rédhibitoires** (mâchoire, aplombs, doubles trayons)
- **Les mères à boucs doivent être conformes au standard** de la race ; les éventuels défauts de la mère sont pris en compte le cas échéant (manque de rusticité, très mauvais caractère, traite difficile, mauvaise mamelle...)

Les boucs association sont achetés sevrés au prix de 100 € à l'élevage naisseur pour un poids minimum au sevrage de 18kg.

Des exigences sanitaires :

Tous les boucs association sont soumis à des tests sérologiques au moment où ils sont achetés par l'association puis lors de chaque changement d'élevage, quelque soit l'âge de l'animal.

Les maladies recherchées sont : la brucellose, le Caev, la paratuberculose, la chlamydie, la fièvre Q et l'agalaxie. Les animaux positifs à l'une de ces maladies sont réformés.

Une affectation proposée par l'association :

Les boucs association (jeunes et adultes) sont affectés dans les différents élevages bénéficiaires par Fanny de façon à limiter la consanguinité. Les requêtes individuelles des éleveurs sont éventuellement prises en compte lorsque c'est possible (âge ou couleur de l'animal par exemple). Les élevages réalisant un contrôle de performance (contrôle laitier ou pesées de chevreaux) sont prioritaires pour bénéficier d'un bouc association mais ce dispositif est ouvert à tous les éleveurs adhérents sur simple demande dans la limite des boucs disponibles. A partir de cette année, une participation financière symbolique de 20 € sera demandée pour chaque bouc association, à l'entrée du bouc sur l'élevage.

Une convention de mise à disposition est signée entre le bénéficiaire et l'association. La durée de cette mise à disposition est de deux ans (deux saisons de saillie). Le bénéficiaire est tenu de veiller au bon état sanitaire de l'animal (prophylaxie annuelle, vigilance et soins adaptés le cas échéant) et doit signaler à l'association toute difficulté rencontrée. Il ne peut céder ou prêter le bouc à un tiers sans l'accord de l'association. Le bénéficiaire s'engage également à faciliter le transfert des jeunes boucs juste sevrés en respectant les délais préconisés par les éleveurs naisseurs. La date doit être fixée par ces derniers au moins 1 mois à l'avance (Il est possible de demander une prise en charge des frais de déplacement liés au transport d'un bouc association).



*Muguet, bouc association
né en 2016 chez C. Séré*



*Milk, bouc association né en 2016
chez C. Soumeillan*

Les photos des boucs association sont consultables sur le site internet de l'association (onglets Association / Page Adhérents). Pour mémoire, le nouveau code d'accès est : *Pyrénées2016*